



# Le Grillon

## MESSAGE DE M. PIERRE-ANDRE BURNIER, SYNDIC

## CRISE ENERGETIQUE

**A**près un premier hiver d'exploitation, la société des Transports publics du Chablais et les communes d'Ollon et Gryon sont très satisfaites du nouveau service de mobilité douce appelé MobiAlpes.



**L**es pénuries annoncées en matière d'électricité ou de gaz n'ont heureusement pas eu lieu durant cet hiver mais les inquiétudes demeurent très réelles et importantes pour le prochain hiver et le Canton de Vaud a demandé aux communes de poursuivre leurs préparatifs en vue d'assurer une

information et une protection de la population d'une part et de maintenir leurs efforts pour diminuer les consommations partout où ceci est possible, d'autre part.

Les nouvelles lignes de bus ouvertes ont été bien fréquentées, au-delà des estimations initiales, et vont être reconduites selon les horaires et conditions déjà appliqués jusqu'au printemps 2024 lors duquel un nouveau bilan sera tiré.

Le Conseil d'Etat estime notamment que les travaux de préparation doivent se poursuivre dans au moins quatre domaines : la pérennisation des points de rencontre d'urgence (PRU), la préparation des plans de continuité des activités, la sécurisation des infrastructures critiques (distribution et épuration des eaux) et les efforts en matière de sobriété et efficacité énergétiques.

Ce système de bus, soit à l'horaire, soit sur appel, en fonction des périodes et saisons, permet à des régions périphériques d'offrir malgré tout une couverture en transports publics intéressante alors que des lignes horaires fixes seraient probablement déficitaires et trop onéreuses pour les collectivités.

Le décret adopté par le Grand Conseil demande aux communes de faire valider leurs PRU, équipement et fonctionnement, ceci non

Nous avons pris acte de certains vœux de nos habitants, notamment pour couvrir les périodes de basse-saison et mieux desservir le secteur du village mais ne pouvons pas prendre d'engagement quelconque à ce stade des discussions et tests menés avec la société de transport.

Nous ferons cependant le maximum, en fonction des budgets communaux, pour tenter de développer la mobilité douce dans notre région et qu'elle soit profitable à chacune et chacun, hôtes de passage et habitants.

## Sommaire

- 1-2** Message du Syndic, crise énergétique, Le PACom, l'Eau potable
- 3-4** Prévention incendie, bus Communautaire, entretien des terrains et haies
- 5-6** En bref, le refuge du Luissalet Les Tâtchettes
- 7-8** Nouvelles du tourisme et agenda

seulement pour les cas de pénuries d'énergie mais pour tous les dangers dont le risque augmente avec le changement climatique (crues, glissements de terrain, sécheresse, épidémies, etc...).

Nous vous rappelons dès lors les deux PRU prévus pour Gryon, soit :

- Un PRU d'information générale à la population et de communication vers les Autorités supérieures ou sanitaires : à la Maison de commune (rue du Village 1)
- Un PRU de degré d'urgence supplémentaire, devant permettre de recevoir, d'héberger temporairement, voire d'assurer la subsistance pour les personnes ne pouvant plus rester à leur domicile : Le dépôt communal et l'abri PC de Barboleuse (Rte des Renards 4).

Nous vous conseillons en outre fortement de suivre les recommandations de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) en matière de provisions et de préparation à toute crise ou catastrophe, en prévoyant des réserves d'eau et boissons, d'aliments divers, d'articles d'hygiène, de médicaments, de bougies, réchauds, lampes, radios à piles et piles. La page [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch) peut vous apporter beaucoup d'informations essentielles.

#### LE PACOM QUEL AVANCEMENT ?

**A**u printemps 2022, notre journal vous tenait informés des travaux en cours au sujet du PACom, soit la révision globale du Plan d'affectation communal, avec une probable mise à l'enquête à fin 2022, délai qui n'a pas pu être respecté.

En effet, l'examen préliminaire mené par les services cantonaux a mis en évidence des points à compléter, notamment au niveau des dangers naturels, des zones protégées et des lisières forestières à relever.

Des bureaux spécialisés ont dû être mandatés pour apporter des études et rapports complémentaires. Une version mise à jour pourra dès lors être envoyée à l'examen préalable cantonal d'ici fin juin et nous comptons pouvoir procéder à la mise à l'enquête d'ici la fin de l'année 2023.

S'agissant d'un plan portant sur l'entier du territoire, les propriétaires concernés ne recevront pas un courrier personnalisé, selon l'article 38 LATC.

En parallèle, c'est aussi le règlement communal sur les constructions qui doit être totalement remanié et adapté au futur PACom, que ce soit pour les densités des différentes zones, mais aussi pour les règles constructives, distances, hauteurs, etc...

Ces deux documents devront encore être approuvés par le Conseil communal, ainsi que les propositions de réponses aux potentiels opposants, puis transmis au Conseil d'Etat pour légalisation finale. Des recours au Tribunal cantonal pourraient aussi retarder la mise en vigueur finale et il ne nous est pas possible pour le moment d'indiquer une période exacte d'application de ce nouveau règlement.

Le service technique de la commune se tient néanmoins à disposition pour toute question à ce sujet.

#### L'EAU POTABLE, RESSOURCE A PRESERVER

**L**a sécheresse importante de l'année dernière nous a confirmé l'évolution rapide du réchauffement climatique et l'urgence pour les collectivités de prendre toutes les mesures afin de s'assurer d'une alimentation en eau potable à long terme.

Contrairement à d'autres communes, Gryon n'a pas eu besoin d'introduire des restrictions d'usage de l'eau mais la situation a été tendue durant plusieurs semaines et divers pompages ont dû intervenir pour réguler les niveaux des

réservoirs et pouvoir ainsi desservir tous les secteurs de la commune.

Notre service des eaux poursuit ses travaux d'assainissement du réseau et des réservoirs. Il prévoit notamment de construire une centrale de traitement des eaux par ultrafiltration dans la région de Sodoleuvre, système qui évite de devoir traiter nos eaux par chloration, ce qui serait très dommage au vu des excellentes propriétés qualitatives de nos sources.

Au vu de ces investissements lourds, de nouvelles prospections pour des captages de sources ne sont pas à l'ordre du jour pour l'instant et nous devons dès lors pouvoir compter sur une responsabilisation réelle de chaque habitant pour appliquer des gestes simples d'économie de cette denrée si précieuse.

Des mesures simples, voire quotidiennes, permettent de préserver les réserves, comme :

- 1- Privilégier les douches aux bains
- 2- Couper l'eau lorsqu'on se lave les mains, les dents, etc...
- 3- Réparer les robinets fuyants, installer des robinets et WC économiseurs d'eau. Si l'on n'a pas de double chasse, il suffit d'introduire une bouteille remplie dans le réservoir de chasse et son remplissage en sera ainsi réduit d'1,5 lt à chaque usage.
- 4- Ne faire des lessives (habits ou vaisselle) qu'avec une machine bien remplie
- 5- Laver ses légumes sur une bassine dont l'eau récupérée pourra servir pour arroser
- 6- Récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin. Il existe des citernes ou bacs spécifiques. Le système d'arrosage goutte à goutte est idéal.
- 7- Arroser le soir pour éviter trop d'évaporation et utiliser des systèmes retenant l'humidité, comme un paillage autour des plantes.
- 8- Ne remplir la piscine qu'une fois et la couvrir pour éviter trop d'évaporation. Eviter les jeux d'eau qui diffusent en continu.

Régulièrement et selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, nous informons la population sur la qualité des eaux de notre réseau.

En 2022, 47 prélèvements ont été effectués et analysés, tant biologiquement que chimiquement par le laboratoire du SIGE à St-Légier. Un léger dépassement des valeurs seuils a été observé sur une analyse microbiologique le 8 août, qui a demandé un traitement par chloration sur une petite période. Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques analysés, y compris les micropolluants, n'est à signaler en 2022.

La dureté de l'eau de Gryon se situe entre 11 et 15 degrés F. Il s'agit donc d'une eau douce, peu dangereuse pour les appareils électroménagers. Son PH est de 7.7.

Vous trouverez sur le site [www.gryon.ch](http://www.gryon.ch) le chapitre complet présentant le réseau communal et les propriétés de l'eau potable de Gryon.

**Retrouvez le Grillon en ligne, et plein d'autres informations sous [www.gryon.ch](http://www.gryon.ch)**

### PREVENTION INCENDIE

**L**

Le 3 juin dernier, une sensibilisation à la prévention incendie a eu lieu à Taveyanne pour les propriétaires de chalet dans ce hameau historique.

A cette occasion, l'ECA a procédé à un exercice de simulation au feu qui a fortement impressionné les participants. La photo suivante montre par exemple l'impact que génère le fait de verser 1 dl d'eau sur une friteuse en feu, soit 150 lt de vapeur enflammée. De nombreux gestes dangereux pourraient être évités en ayant les connaissances nécessaires et nous vous invitons notamment à consulter le site officiel de l'ECA Vaud, qui donne de nombreux conseils à ce sujet.

Bien que l'obligation d'avoir un extincteur pour les habitations individuelles n'existe plus depuis 2015, nous recommandons à tous les propriétaires, voire

locataires, de se munir d'un tel moyen d'extinction, qui reste le plus sûr pour une réaction rapide.



### NOUVEAU BUS COMMUNAUTAIRE



**G**âce à la générosité de diverses sociétés et sponsors, la commune peut disposer d'un minibus de 7 places pour ses activités communautaires, soit pour les écoles, le Bel-Age, les sociétés locales ou l'office du tourisme. Des locations privées peuvent être prises en compte sur demandes spéciales et en seconde priorité par rapport aux sociétés locales.

Nous tenons à remercier sincèrement les sociétés, commerçants, artisans et entreprises nous ayant permis de bénéficier de cette prestation. Vous les retrouverez exposées sur le bus ou sur la liste de la page du site internet dédiée : [www.gryon.ch/bus.communautaire](http://www.gryon.ch/bus.communautaire)

### ENTRETIEN DES TERRAINS ET HAIES

En été 2022, une large campagne d'identification des terrains non-entretenus et des haies non-taillées en bordure des voies publiques a été menée par nos services et de nombreux courriers envoyés aux propriétaires.

Cette démarche n'avait pas été réellement faite depuis plusieurs années et nous devons constater que certains prés sont laissés en friche et des haies abandonnées avec des hauteurs bien trop importantes.

Nous avons conscience que des fauches tardives sont de plus en plus préconisées, pour préserver la biodiversité mais cette même biodiversité est menacée si l'on ne fauche pas au moins une fois par an sa prairie qui se voit ainsi appauvrie en variétés et envahie par des chardons ou ronces. La réglementation officielle rappelle d'ailleurs clairement que c'est pour éviter la prolifération de ces plantes envahissantes qu'un entretien annuel est obligatoire.

Concernant les haies, là aussi les directives officielles, dont la Loi sur les routes, rappellent l'importance de les maintenir à maximum 2m. de hauteur, en raison de la sécurité routière. En effet, la visibilité doit être maintenue et des plantations de taille moyenne évitent la formation de plaques de glace sur les chaussées en hiver et en facilite l'entretien.

Un fascicule disponible à la Maison de commune et sur le site communal rappelle ces diverses dispositions légales et nous remercions chacune et chacun de ses efforts non seulement pour le respect des voisins et automobilistes mais aussi pour l'image paysagère de notre belle commune.

La Municipalité a par ailleurs décidé de s'adresser spécifiquement aux récidivistes ayant déjà reçu plusieurs lettres en entamant la procédure officielle de substitution prévoyant que la commune ordonne le travail à la place et aux frais du propriétaire, ce dernier étant en outre aussi soumis à une amende selon art. 292 CP.



## EN BREF

- ⇒ La traditionnelle **journée des vernes** aura lieu le **19 août 2023** à Taveyanne. Bienvenue et merci aux fidèles bénévoles qui participent chaque année à cette journée sympathique. Détails sur le site [www.gryon.ch](http://www.gryon.ch)
- ⇒ **Parkings payants** : attention, pour la saison d'été, les parkings de Fricence-Alpe des Chaux sont payants (jusqu'au 31 octobre). Ceux de la télécabine et de Cergnement ne sont pas payants.
- ⇒ **Terrain de foot** : le terrain de football ayant été réquisitionné par la Direction générale de la mobilité et des routes pour le chantier du nouveau Pont de la Barboleuse, une aire de jeu de remplacement a été ouverte sur le pré situé devant la grande-salle, ceci afin de permettre à notre jeunesse de se rencontrer et de pratiquer une activité sportive.
- ⇒ Les enfants en âge de l'école obligatoire recevaient auparavant gratuitement la carte libre-accès. Suite à sa suppression, il a été décidé d'offrir la **carte « Fidélité »** permettant d'obtenir des rabais indigènes et certaines gratuités.
- ⇒ La commune renouvelle sa participation à la **nuît des étoiles** du **12 au 13 août 2023** par l'extinction totale de son éclairage public.
- ⇒ **Personnel communal** : deux nouveaux collaborateurs ont été engagés pour les services extérieurs et industriels, soit MM. Sébastien Roure et Alexandre Begon. M. Samuel Quartenoud quitte nos services pour reprendre l'alpage de Bovonne. Deux contrats ont été signés pour les futurs apprentis communaux débutant en août prochain, soit avec Mme Lennie Borer pour la place d'agente d'exploitation et avec M. Karyl Giaquinto pour la place d'employé de commerce.
- ⇒ Nouvelle **liaison pédestre** : un nouveau parcours pédestre vient d'être réalisé et ouvert au lieu-dit Sereunex. Il permet de relier le chemin de la Rote à la Route de Rabou, à hauteur des tennis (devant les bâtiments du

lotissement Terra-Nostra). Il sera également déneigé en hiver, afin d'offrir une promenade en boucle proche de la Barboleuse.



- ⇒ **Terrains communaux** : dans une optique écologique, un essai est fait cet été de pâturer diverses parcelles communales avec des **moutons** dont les enclos et déplacements seront gérés par l'équipe des travaux.
- ⇒ Deux nouvelles bornes de **rechargement électrique** pour les véhicules seront installées à la Barboleuse, à côté de celles déjà existantes.
- ⇒ **L'association du Bel-Age** a libéré l'appartement qu'elle occupait dans l'immeuble du Belvédère pour s'installer à la Buvette de la Grande-salle, pour une occupation les mardis et jeudis. Cette buvette peut toujours être louées par des privés mais avec un nombre de places limité à 25.

## Le Refuge du Luissalet

**L**e Refuge du Luissalet a connu une rénovation complète en 2022, soit isolation, réfection de la toiture, nouvelles fenêtres et installation d'un nouveau poêle à bois. Il

est maintenant beaucoup plus lumineux et permet d'accueillir environ 20 personnes.

Ce bâtiment est propriété communale mais est exploité par la Maison du tourisme, société Gryon Sports et Loisirs auprès de laquelle vous pouvez demander une réservation. Il est possible de louer soit le couvert uniquement, soit le couvert et le refuge.



### Nouvelle société locale de sport

Depuis l'été 2022, une nouvelle société de sport a vu le jour à Gryon, soit un club de Volley Féminin, appelé les Tâtchettes.

Ces dames s'entraînent tous les lundi soir de 19h00 à 20h30 à la Grande-salle de Barboleuse et vous êtes les bienvenues, quel que soit votre niveau, dès l'âge de 16 ans. Vous pouvez bénéficier de 4 cours d'essai avant de décider d'adhérer ou non, alors n'hésitez plus !  
renseignements : tél. 079 913.64.22 ou sur les réseaux sociaux.



**TENEZ-VOUS INFORMES DE TOUTES LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES EN VOUS ABONNANT A L'ALARME SMS COMMUNALE.**

**ENVOYEZ START GRYON au numéro court 723.**

Nouvelles du  
tourisme



### Lignes de bus

Grande nouveauté 2023 : les deux nouvelles lignes de bus des TPC pour l'Alpe des Chaux !

La ligne 145 qui vous emmène d'Aigle à la Combe du Scex en passant par Villars circule toute l'année. Attention, certains horaires et notamment en basse saison, le bus est à réserver par téléphone au 024 468 05 50, au moins 2 heures avant le départ. Tandis que la ligne 165 circule sans appel sur la commune de Gryon du 1er juillet au 20 août 2023.

Pour connaître les horaires de ces lignes, rendez-vous sur le site [www.tpc.ch](http://www.tpc.ch)

### Cartes Fidélité et Bienvenue

Les cartes Fidélité et Bienvenue ont remplacé les anciennes cartes de séjour et Free-Access dès 2023.

Les propriétaires de résidences secondaires et les hôtes payant une taxe de séjour dès une nuit sur les communes de Gryon, Ollon et Ormonts Dessus (la commune de Bex n'est pas concernée par cette offre) bénéficient gratuitement de la carte Bienvenue dont la validité est annuelle ou pour la durée du séjour.

Les personnes non bénéficiaires de la carte Bienvenue (habitants ou tiers habitués à venir dans la station) peuvent acheter la carte Fidélité aux tarifs suivants :

Tarif normal : Adultes : fr. 195.-  
 Enfants dès 6 ans fr. 65.-  
 Indigènes : Adultes fr. 95.-  
 Enfants dès 6 ans fr. 65.-

Ces 2 cartes donnent droit à des réductions toute l'année et à des gratuités durant les mois de juin à octobre ou toute l'année pour certaines activités et transports.

La différence principale entre les 2 cartes résulte du fait que la carte Fidélité ne donne pas droit à la gratuité annuelle pour les transports publics des zones Mobilis 154 et 156.

Comment obtenir une carte Bienvenue ou Fidélité ?

Pour les propriétaires de résidence secondaire, les cartes Bienvenues pour le propriétaire, son conjoint et leurs enfants (1<sup>ère</sup> génération uniquement) peuvent être obtenues à l'aide du formulaire disponible à la Maison du Tourisme de Gryon et après réception du paiement de la taxe pour l'année précédente.

Pour les hôtes de passage, le loueur ou l'hôte peut réceptionner directement sa carte auprès de la Maison du Tourisme de Gryon, après paiement de la taxe de séjour ou sur présentation de la quittance de paiement.

Les cartes Fidélité peuvent être émises auprès de la Maison du Tourisme de Gryon sur présentation d'un document d'identité.

Voir les offres sur le site [www.alpesvaudoises.ch](http://www.alpesvaudoises.ch)

### **Places de parking « Campers Friendly »**

En 2022, des places réservées aux Camping-cars ont été organisées sur les parkings de la Golèze à Fricence, aux Chaux et en Frasses. Ces aires d'étape sont utilisables durant la saison estivale mais pour 1 à 2 nuit maximum. Dès 2023, elles seront à nouveau utilisables et compléteront l'offre de base disponible toute l'année à Barboleuse, à proximité de l'aire de service pour

camping-cars. Une taxe forfaitaire de fr. 15.-/la nuit doit être payée avec l'application parking-pay (zone spéciale bus-camping) ou acquittée directement à la Maison du tourisme. Elle inclut les taxes de séjour pour deux adultes qui peuvent recevoir la carte Bienvenue.

Pour des séjours plus longs et un meilleur confort, le camping des Frassettes propose également des places d'accueil avec possibilité d'utilisation des services du camping (douches, WC, laverie, électricité, wifi, coin barbecue...)

Informations sous [www.gryon.ch/camper](http://www.gryon.ch/camper)

### **Du côté de l'animation**

Quelques nouveautés pour cette saison estivale, une fête pour le jubilé des 20 ans du Restaurant de Chaux, ainsi que 2 concerts à Barboleuse de Big Band Anglais.

Les marchés villageois verront davantage d'exposants, selon les thématiques proposées (22.7 Artisanat, brocante, décoration – 29.7 Enfants, jardins, nature – 5.8 Textile, beauté, cosmétique, produits naturels – 28.10 Produits fins du terroir, bricolée, artisanat).

Enfin la fête d'ouverture de saison de l'Alpe des Chaux accueillera un magnifique concert Tribute du Groupe Pink Floyd, et les 2 soirées champêtres accueilleront en concert 2 fameux groupes de musique folklorique avec possibilité de danser toute la soirée.

Les concerts classiques d'été auront à nouveau lieu à la Grande Salle de Gryon et au temple, avec un programme de musique de chambre varié proposé par plus d'une vingtaine de musiciens de haut niveau.

### **Programme des prochaines activités et animations**

17 juin	Gryon Country Music Day à Barboleuse – 3 concerts Country Music et un hommage à J.Cash
---------	--

11 & 25 juin	Tournoi de pétanque en doublette à Barboleuse	5 août	Marchés villageois à Barboleuse «Textile, beauté, cosmétique, produits naturels»
30 juin	Conférence historique « Le Major Davel, Juste Olivier et Gryon » dans le cadre du jubilé de la mort du Major Davel à la Grande Salle	5-6 août	Mi-Eté de Taveyenne
1 <sup>er</sup> juillet	Jubilé des 20 ans du Restaurant des Chaux. 19h00 Soirée vintage « Back to th 80's » en concert – Les Chaux	10 août	Soirée champêtre à Barboleuse avec raclette 19h00, Swiss Folk Duo en concert et danse
1.7 au 25.8	Les Ateliers de Solalex – exposition vente d'art et d'artisanat	10 au 13 août	Les Concerts Classiques d'été de Gryon – Grande Salle et Temple de Gryon
1 <sup>er</sup> juillet	Inauguration des Ateliers de Solalex en musique avec les Tsapons	13 août	Mi-Eté de Solalex
8 juillet	Fête d'ouverture de saison à Fricence – FLOYD WORKS tribute Pink Floyd en concert	18 et 25 août	Sorties d'initiation à la mycologie
14-15-16.7	Tirs et fête de l'Abbaye de Gryon	19 août	Journée de la Verne
15 juillet	Challenge de Minigolf de Barboleuse	26 août	Chablatz – course de VTT
15 juillet	Nuit du Tennis de Gryon, tournoi ouvert à tous, bar et restauration 19h30, concert Rockabilly avec Eddy Ray Cooper	<b><u>Activités régulières en juillet et août</u></b>	
20 juillet	Soirée champêtre à Barboleuse avec raclette 19h00, concert des Bandits Folkloriques et danse	<u>Les jeudis</u> : Yoga en plein air en Frasses (13-24-27 juillet et 24 août)	
22-23 juillet	Lectures publiques en musique au Centre Gryonnais – Derborence de Ramuz	<u>Les mardis de juin à octobre</u> : l'herboristerie médicinale de nos montagnes	
22 juillet	Marché villageois à Barboleuse «Artisanat, brocante et décoration »	<u>Les mardis de juin à mi-septembre</u> : Cani Rando à Cergnement	
22 juillet	Concert de Jazz avec le Big Band « The Groove Merchant » (Londres) à Barboleuse 17h	<u>Les vendredis de juin à mi-septembre</u> : Baptêmes en parapente aux Chaux	
23 juillet	Traditionnelle Barbolée au Luissalet	<u>Tous les jours</u> : Jeu d'enquête à réalité augmentée au village « La malédiction de la bible d'Olivétan »	
25 juillet	Concert de Jazz avec le Big Band « Merton Music Foundation » (Londres) à Barboleuse 16h30	<u>Tous les jours</u> : Summer Tubing à Fricence (piste de bouées) et accro-benjee (Trampoline avec élastiques)	
29 juillet	Marché villageois à Barboleuse «Enfants, jardins, nature» 15h00 Spectacle musical pour les enfants « Les Montagnes ont des Ailes » avec Thierry Midi	<u>Tous les jours sur réservation</u> : Cours de dessin avec Michel Point	
30 juillet	Concert itinérant de cor des alpes dans la commune	<u>Quelques dates à retenir cet automne</u> :	
30-31 juillet	Les Vignerons montent à l'Alpage – Les Chaux	1 <sup>er</sup> septembre	Sortie d'initiation à la mycologie
31 juillet	19h30 concert Tribute Johnny Hallyday et feu d'artifice – Les Chaux	3 septembre	Tournoi de pétanque à Barboleuse
1 <sup>er</sup> août	Fête Nationale à la Grande Salle de Barboleuse Lionel Tuaz en concert	3 septembre	Tennis Family Day à Joli Bois, ouvert à tous
		16 septembre	Fête de la Désalpe à Barboleuse – Concert des Alpine Vagabunden dès 11h15
		22-23-24.9	Bike Test Gryon
		22 octobre	Concert Classique d'Automne à Gryon
		28 octobre	Marché villageois « L'automnale » (produits fins du terroir, brisolée, artisanat)

20 ans déjà !

